

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 22/07/2025 N° D2025-60

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet** : contrat de visite technique n°23-SEMAT

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

**PREAMBULE**

En raison du retrait de la benne 11633 et de l'acquisition de la benne 161124 dans le cadre du renouvellement du parc matériel du service déchets, le contrat de visite technique relatif aux quatre camions a été ajusté.

**DECIDE**

**Article 1** : D'accepter et de signer le contrat de visite technique n°23 suite à l'acquisition de la benne 161124 et au retrait de la benne 11633.

**Article 2** : les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

Michel MOURLEVAT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke on the left and a stylized, looped flourish on the right.